

# Harcèlement : que fait le rectorat ?

Le gouvernement a lancé en 2020, le dispositif PHARE (Programme de lutte contre le harcèlement scolaire). « **L'objectif est d'associer au maximum les parents dans cette lutte. Il faut qu'il y ait un travail en commun entre les services de l'Éducation nationale et les familles** », informait dans nos colonnes, en novembre 2021, le service de communication du rectorat de Normandie.

Pour aider davantage les victimes, au sein même de leurs écoles, des élèves ambassadeurs sont nommés pour remonter les faits au corps enseignant. En 2020, plus de 2 000 collégiens normands ont été formés pour remplir ce rôle.

Enfin, pour les services du rectorat, si on aspire un jour à éradiquer le harcèlement scolaire, il est primordial de sensibiliser au maximum les élèves :

« **La pédagogie et le dialogue sont les clefs pour estomper le harcèlement scolaire. Beaucoup de harceleurs ne se rendent pas compte de ce qu'ils font. Pour eux, ils amusent la galerie en embêtant un camarade. Et lorsqu'on leur explique que leur comportement nuit à la victime, ils prennent conscience de leurs actes** », indiquait le rectorat de Normandie

Cependant, pas question de minimiser les faits et de ne pas sanctionner les harceleurs. Mais pour les services de l'Éducation nationale, une sanction sans explication, n'est bénéfique pour personne : « **L'échange et le travail de médiation sont primordiaux pour pouvoir éradiquer ce fléau** ».

Pour les victimes, un suivi psychologique leur est apporté le temps de se reconstruire : « **Dans ce genre de situation, il faut faire du cas par cas. Il y a plusieurs facteurs à prendre en compte comme la gravité, la durée et l'impact que ça a eu sur l'élève** », soulignait le rectorat de Normandie.

Arielle Bossuyt